

**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
REPUBLICQUE FRANCAISE  
ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL  
CANTON DE SAINT OUEN L'AUMÔNE**

\* \* \* \*

**COMMUNE DE FREPILLON**

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
en date du 17 JUIN 2021**

L'an deux mil vingt et un le dix-sept juin à 20 h 30, les membres du Conseil municipal légalement et individuellement convoqués le neuf juin, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Patricia ZEISS, Maire

**Présents :**

Patricia ZEISS (*Maire*)

Dominique BERNARD, Sébastien HUART, Martine BERNARD, Bernard TAILLY (*Maires adjoints*)

Camil AMRAT, Claude BELLENGER, Sylvie CABEZAS, Dominique COUDRAY, Thomas DAVENNE, Pascal DERCHE, Christelle FERRE, Arnaud GUICHET, Philippe JAUSET, Christian LAMBERT, Florence PERSICO, Evelyne RAGUENET DE SAINT ALBIN, Monique RISCH, Marie-Claire RUMIN (*conseillers municipaux*)

**Représentés par pouvoir :**

Chantal WALTER pouvoir donné à Bernard TAILLY

Cécile PALLATIN, pouvoir donné à Patricia ZEISS

**Absents excusés :** Sylvain BERTHIER, Nathalie MARTIN

**Secrétaire de séance :** Bernard TAILLY

La séance est ouverte à 20h30 sous la présidence de Patricia ZEISS, Maire.  
Il est procédé à l'appel des Conseillers.

Conformément à l'arrêté préfectoral il est procédé au tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2022

Le compte-rendu de la séance du 25 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

**1 . URBANSIME – ENVIRONNEMENT**

**1.1 Révision du PLU – Réflexion sur le projet d'aménagement et de développement durables (PADD)**

Rapporteur : Sébastien HUART

Monsieur le Maire adjoint rappelle que le conseil municipal a prescrit la révision du plan local d'urbanisme (PLU) le 10 décembre 2020.

L'article L.151-2 du code de l'urbanisme dispose que les PLU comportent un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Selon l'article L151-5 du code de l'urbanisme, ce PADD définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.

Conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du conseil municipal, au plus tard, deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme.

### **TERMES DU DEBAT:**

Madame le Maire expose alors le projet de PADD établi sur la commune de Frépillon qui comporte les trois grandes orientations suivantes :

- Poursuivre le développement démographique et économique dans le respect de l'environnement
- Préserver et améliorer le cadre de vie et le fonctionnement urbain
- Préserver et valoriser le patrimoine paysager et environnemental

Ces orientations seront mises en œuvre dans un souci de développement durable, prenant ainsi en compte les trois piliers que sont la préservation de l'environnement, l'équité sociale et l'efficacité économique.

### **I. POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DÉMOGRAPHIQUE ET ÉCONOMIQUE DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT**

Afin de répondre aux besoins des habitants en matière de logements, d'équipements et d'emplois et de permettre la poursuite du développement démographique et économique, la commune envisage prioritairement une densification des espaces urbains existants.

#### **OBJECTIF DÉMOGRAPHIQUE ET DE MODÉRATION DE LA CONSOMMATION D'ESPACES**

Le niveau démographique communal estimé à l'horizon 2030 est d'environ 4000 habitants, soit environ 1,8 % de croissance annuelle moyenne sur la durée du PLU.

Le PLU prévoit en effet la réalisation d'environ 300 logements entre 2020 et 2030 :

- 154 logements dont 37 logements en densification qui sont d'ores et déjà autorisés sur le territoire et qui seront livrés à court terme ;
- environ 6 logements qui sont programmés sur un secteur «Villiers-Adam Ouest» situé en extension de l'urbanisation ;
- 140 logements en densification qui sont programmés sur des espaces libres ou par opérations de renouvellement urbain.

Ainsi, entre 2020 et 2030, pour atteindre son objectif démographique et diversifier le parc de logements, la commune envisage des extensions mesurées et compatibles avec les orientations du SDRIF :

- une extension accompagnant l'opération de renouvellement du Clos Boucher et représentant 1,31 ha d'ores et déjà autorisée ;
- une extension mesurée de 0,57 ha à l'Ouest de la rue Villiers-Adam.

En outre, afin de répondre aux besoins de la population, la commune envisage la création d'un équipement public entraînant une consommation d'espaces naturels et agricoles de l'ordre de 1,74 ha.

Ainsi, le PLU prévoit, entre 2020 et 2030, une consommation d'espaces agricoles et naturels de l'ordre de 3,62 ha dont 1,88 ha dédié au développement de l'habitat. Afin de répondre aux besoins des habitants en matière de logements, d'équipements et d'emplois et de relancer le dynamisme démographique et économique communal, la commune envisage un développement urbain prioritairement sur des secteurs situés à l'intérieur d'enveloppes urbaines existantes ou en continuité immédiate de celles-ci.

Le développement de l'urbanisation sur la commune répond ainsi aux objectifs suivants :

- privilégier le développement de l'habitat dans les espaces libres ou interstitiels et en renouvellement urbain
- envisager un développement urbain limité, en continuité de l'urbanisation existante
- favoriser la diversification de l'habitat
- conforter le pôle d'équipements publics
- pérenniser et conforter l'activité économique
- optimiser les réseaux d'énergie

## II. PRÉSERVER ET AMÉLIORER LE CADRE DE VIE ET LE FONCTIONNEMENT URBAIN

- préserver le cadre de vie
- aménager les espaces publics pour améliorer le fonctionnement urbain
- favoriser les modes de déplacements alternatifs

## III. PRÉSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE PAYSAGER ET ENVIRONNEMENTAL

- préserver et conforter la trame verte et bleue et maintenir les continuités écologiques
- favoriser l'intégration paysagère des espaces de développement de l'habitat
- préserver les espaces agricoles constitutifs de la trame jaune

Le conseil municipal a débattu des orientations générales du PADD et l'approuve à l'unanimité.

### 1.2 Révision du PLU - Zone de rénovation urbaine

**Rapporteur** : Sébastien HUART

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise à la suite du PADD la constitution d'îlots de renouvellement urbain pour répondre aux objectifs du SDRIF et de la loi ALUR ;  
Les parcelles AD 449-109-106-113-112-111-110-114-115-122-123-127-126 sont concernées.

## 2. ADMINISTRATION GENERALE

### 2.1 Attribution d'un kit Bescherelle aux élèves de CM2

**Rapporteur** : Madame le Maire

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise la distribution aux 62 enfants de CM2 d'un kit Bescherelle pour leur passage au collège.

### 2.2 Organisation des rythmes scolaires à la rentrée 2020-2021

**Rapporteur** : Madame le Maire

Madame le Maire propose en application du décret du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine à 4 jours la reconduction à titre dérogatoire de l'enseignement de 8 demi-journées, les lundi, mardi, jeudi et vendredi à la rentrée scolaire 2021-2022 dans les écoles.

La délibération est adoptée à l'unanimité

### 2.3 Autorisation de signature d'une convention relative à l'organisation des mesures de responsabilisation avec le collège Maubuisson.

**Rapporteur** : Madame le Maire

Madame le Maire propose de signer avec le collège Maubuisson une convention relative à la responsabilisation des élèves sur les conséquences de leurs actes. Il s'agit d'une nouvelle sanction appelée « mesure de responsabilisation ». Cette sanction consiste à participer, en dehors des heures d'enseignement, à des activités de solidarité, culturelles ou de formation à des fins éducatives au sein d'une association, d'une collectivité territoriale, d'une administration d'Etat.

Oui l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal par 20 voix pour 1 contre (Dominique COUDRAY) autorise la signature de cette convention.

### 2.4 Signature d'un marché avec la société « cuisine évolutive – Convivio » pour la fourniture de repas dans les écoles et à l'ALSH.

**Rapporteur** : Madame le Maire

L'actuel marché de restauration arrivant à échéance au 31 août, il a été procédé à une nouvelle consultation conformément au code de la commande publique.

La commission d'appel d'offres après examen des propositions des entreprises a retenu la société « cuisine évolutive – Convivio » qui a répondu à tous les critères définis dans le cahier des charges.

Madame le Maire propose donc de signer le marché avec la société pour une durée d'un an reconductible deux fois. Elle précise que ce prestataire donne entière satisfaction.

La délibération est adoptée à l'unanimité

## **2.5 Fixation du prix du repas de restauration scolaire et des activités méridiennes – Année scolaire 2021-2022.**

**Rapporteur** : Madame le Maire

Madame le Maire propose de maintenir le tarif de la restauration scolaire et des activités méridiennes identique à l'année scolaire qui s'achève.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve la reconduction du tarif

## **2.6 Adhésion de la commune au service de salubrité mutualisé et autorisation donnée au Maire de signer la convention de mise à disposition du service « salubrité » a intervenir avec la communauté d'agglomération VAL PARISIS**

**Rapporteur** : Bernard TAILLY

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune au service salubrité mutualisé proposé par la Communauté d'Agglomération Val Parisis ainsi que les termes de la convention.

Bernard TAILLY précise les principales missions du service salubrité et le coût facturé à la commune de 460 € par dossier.

## **2.7 Modification des statuts du SMDEGTVO (Syndicat Mixte Départemental Electricité Gaz Télécommunications du Val d'Oise)**

**Rapporteur** : Madame le Maire

Sur le rapport présenté par Madame le Maire, le conseil municipal à l'unanimité décide d'approuver les statuts modifiés du syndicat et de ne pas adhérer aux deux compétences facultatives suivantes :

Contribution à la transition énergétique et infrastructures de charge.

## **2.8 Acquisitions de parcelles**

**Rapporteur** : Bernard TAILLY

Madame VIGNEAUX Marie Thérèse a proposé à la commune de Frépillon la vente de plusieurs parcelles lui appartenant réparties sur l'ensemble du territoire au prix conforme aux transactions déjà réalisées pour ce type de parcelles.

Bernard TAILLY propose d'acquérir les parcelles A 53- A 1488 – A 1499 – B 451 – B 461 pour un montant total de 7337,60 € et d'une superficie d'environ 8 900 m<sup>2</sup>.

Considérant qu'une telle acquisition valorise et préserve le patrimoine naturel de la commune, le Conseil à l'unanimité approuve la transaction.

## **3 . FINANCES**

### **3.1 Demande de subvention auprès du département dans le cadre du fonds scolaire**

**Rapporteur** : Madame le Maire

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à solliciter une subvention de 40% auprès du Département dans le cadre du fonds scolaire pour les travaux de ravalement et de remise en peinture d'une partie de l'école élémentaire et du restaurant scolaire pour un montant de 28 095 €.

Madame le Maire précise que les travaux seront effectués cet été

### **3.2 Versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association de Gymnastique Volontaire (AGV)**

**Rapporteur** : Dominique BERNARD

Dominique BERNARD propose de verser à titre exceptionnel une subvention de 2 000 € à l'AGV compte tenu des difficultés financières rencontrées par l'association en raison de la pandémie.

La délibération est adoptée par 16 voix pour (Dominique BERNARD, Christelle FERRE, Evelyne RAGUENET DE SAINT ALBIN, Philippe JAUSET, Arnaud GUICHET, ne prennent pas part au vote compte tenu de leur rôle au sein de l'OMS).

#### **4 . QUESTIONS DIVERSES**

Madame le Maire informe le Conseil sur l'avancement du dossier de contrat régional et de la demande de subvention effectuée en partenariat avec la Communauté d'Agglomération dans le cadre du plan de relance.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée par Madame le Maire à 22h10

---